

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Jennifer Lagacé	Numéro de permis 2002238	Date d'inspection Le 31 janvier 2023	
Nom de l'établissement Garderie des Apprentis-Sages		Numéro de téléphone (506) 790-5596	
Adresse 8 Boucher Street Campbellton NB E3N 2P1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement l'après-midi pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est respecté lors de la visite.
- Les dossiers des membres du personnel sont complets.
- Pendant la visite, l'établissement fournit une orientation positive aux enfants.
- Les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien sont rangés sous clé et sont hors de la portée des enfants.
- Les parents des enfants présents à la garderie bénéficient d'un accès à tout moment.
- Lors de l'inspection, l'aire de jeu extérieur est entretenue de manière à assurer la sécurité et à ne poser aucun danger.
- Observations: la sieste, une activité de table (coloriage et traçage), lavage des mains et la collation.
- Discussions avec l'éducatrice concernant la glissade de Little Tykes. Recommandation : Lire le manuel du fabricant.

original signé par  
Mona Martin

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 31 janvier 2023

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Jennifer Lagacé

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 31 janvier 2023

\_\_\_\_\_  
Date